

Image not found or type unknown



Frais de mise en service chaudiere

Par **zazette007**, le **18/05/2010** à **17:12**

Bonjour,rnrnrnJe souhaiterai savoir à qui incombe les frais de mise en service de la chaudière lorsque le locataire entre ds l'appartement et que celui ci n'était pas loué précédemment.rnrnLes frais de mise en service comprenne évidemment l'entretien qui incombe normalement au locataire mais est ce suite à l'entrée ds le logement ou dès qu'il entre dans le logement que ces frais lui sont impartis ?rnrnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnrnZazette